

Extrait du livre des minutes d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 17 août 2022 à 19 h 45, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

CR 216-08-2022

PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION DE LA MRC DE PORTNEUF 2022-2023 DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'une entente de gestion du FRR 2020-2025 est intervenue entre la ministre responsable de la Capitale-Nationale, M^{me} Geneviève Guilbault, et la MRC de Portneuf le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'entente précise que la MRC de Portneuf doit, chaque année, adopter des actions à prioriser en regard des objets poursuivis par l'entente;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'actions prioritaires pour 2022-2023 a été soumis à la commission du développement social et économique ce 15 août 2022 et que les membres en font la recommandation au conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf ont pris connaissance desdites priorités lors du comité de travail du 17 août et sont d'accord avec les recommandations de la commission du développement social et économique;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte les actions prioritaires telles que déposées lors du comité de travail du 17 août 2022;

QUE les actions prioritaires soient mises en ligne sur le site Internet de la MRC de Portneuf et également expédiées au Secrétariat à la Capitale-Nationale, ce dernier étant désigné par la ministre pour la représenter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Ce 18 août 2022



Josée Frenette
Greffière-trésorière